

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 817 relatif à la réunion de la Commission permanente du Conseil représentatif le 10 août 1948.

n° 817

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 août 1948

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro  
31 août 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La Commission permanente du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances se réu nira à Djibouti ancienne bibliothèque municipale le mardi 10 août 1948, à 8 heures. M. Rouland, chef du service des finances; M. Godefroy, chef du service des douanes; M. Kermeur, chef du service de l'enregistrement, représenteront le Gouverneur.

#### Art. 2

L'ordre du jour est fixé comme suit : 1° Questions financières; 2° Questions douanières; 3° Questions domaniales

#### Art. 3

Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communique partout où besoin sera.

**L.e Gourerucur, P.H. SIRIEX.**